

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019

PRÉSENTS : Mmes Christine NÉMOZ, Catherine TEILLON, Danielle FAVIER, Dominique GADOU, Monique PERRIOL,
MM. Jean BELANTAN, Maurice BELANTAN, André CHABERT, Bernard PIÉGAY, Gérard CHABOUD-GRILÉ, Aimé VUAILLAT.

ABSENTS (excusés) : Mme Martine MÉRAUD, avec pouvoir à Mme Christine NEMOZ, M. Damien RIGOLLET, avec pouvoir à M. Jean BELANTAN
Mme Gésabelle GIROUD, avec pouvoir à M. Gérard CHABOUD-GRILÉ, M. Gérald REVEYRAND, avec pouvoir à Mme Catherine TEILLON.
MM. Jean-Marc GUILLET, Guillaume ARRU-GALLART,
Mme Isabelle COURTIAL.

Secrétaire de séance : Madame Christine NEMOZ.

I. URBANISME

Monsieur André CHABERT présente au conseil municipal les dossiers suivants :

Déclarations préalables

- ✚ M. Laurent ANTONIELLI : changement de destination, route de Morestel,
- ✚ M. Serge MARTINEZ : création d'ouverture, route de brailles.

Permis de construire

- ✓ M. Dylan REMETTER : construction d'une maison, chemin de la dame des bois,
- ✓ M. Romuald TINDILLE : construction d'une maison, rue du cholard,
- ✓ M. Yohan CARBONNEAUX : construction d'un bâtiment industriel, route des douanes,
- ✓ SYNDICAT DES EAUX, modification de permis pour la STEP,
- ✓ Commune de Morestel : construction d'un bassin d'orages, route d'argent.

II. CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

2 lots devaient encore être validés :

Lot 5 : façades : ISIK : 34 559,96 € TTC.

Lot 11 : mobilier : SEPIA : 14 386,46 € TTC

III. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)- DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

La commune étant inscrite dans le périmètre de la centrale du Bugey, il convient de modifier le PCS et de prendre en compte cette situation. La société GERISK propose ses services pour la rédaction de ces documents : 1 596 € 24 TTC.

Accord du Conseil municipal moins 1 abstention.

IV. ATTRIBUTION DU POINT A TEMPS

3 à 4 tonnes seront nécessaires pour l'entretien des chemins.

2 devis sont proposés :

Entreprise BEAUD VEZERONCE-CURTIN : 1520 € HT la tonne,

Entreprise FAVIER MORESTEL : 1550 € HT la tonne.

L'entreprise la moins-disante est retenue.

V. ACTIVITÉ DE PAINT BAL

Monsieur le maire informe le conseil du changement de locataire :

Monsieur Thierry FONTES cède son affaire à Madame Aurélie TESTELIN de Rives à partir du 01/08/2019.

VI. CESSION IMMOBILIERE

La SCI du Val d'Huert ne souhaite plus acquérir l'ancien garage PAULOZ. Il est de nouveau libre à la vente.

M. et Mme ACIKEL Ali et Sirin domiciliés 560 chemin de balmettes à MORESTEL (Isère) se portent acquéreur par le biais de l'Agence AS IMMOBILIER de ce tènement.

Le prix de vente est de 40 000 € dont 4 000 € de frais d'agence.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Les frais de commissions d'agence seront à la charge du vendeur.

VII. Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS -dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés)

Les communes accueillant des élèves fréquentant ces classes demandent une participation aux communes d'où viennent les enfants. Le conseil municipal décide de ré-évaluer la somme attribuée et de la porter à 800 € par enfant par an (coût d'un élève scolarisé sur la commune).

VIII. TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

A partir du 01/09/2019.

- 6,75 € pour les adultes,
- 3,60 € pour le centre aéré,
- 2,95 € pour les parents d'élèves ayant un quotient familial inférieur à 511,
- 3,25 € pour les parents d'élèves ayant un quotient familial compris entre 511 et 619 inclus,
- 3,65 € pour les parents d'élèves ayant un quotient familial compris entre 620 et 1099 inclus,
- 4,10 € pour les parents d'élèves ayant un quotient familial supérieur à 1099.

IX. SENTIER BOTANIQUE

La CCBD a rendu la compétence à la commune sans compensation financière. Il convient donc à présent d'entretenir ce sentier. Des devis seront demandés.

X. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Un jeu de cour sera installé à l'école : 2 055 € H.T. (coût des dalles amortissantes : 1600 € et du béton 400 €).
- ✓ Création de deux nouvelles associations : Montin anim (animation avec animaux de basse-cour) et Club canin des couleurs.
- ✓ Une « **fiche réflexe** » est proposée par la gendarmerie pour signaler toute anomalie.